RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Marché travaux pour la réhabilitation de 123 logements à Vigneux Sur Seine

Date et heure limites de réception des offres :
mardi 17 novembre 2026 à 10:00

TOIT ET JOIE GROUPE POSTE HABITAT
82 RUE BLOMET
75731 PARIS CEDEX 15

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Marché travaux pour la réhabilitation de 123 logements à Vigneux Sur Seine
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Présentation de l'acheteur4
2 - Objet et étendue de la consultation4
2.1 - Objet4
2.2 - Mode de passation4
2.3 - Type et forme de contrat4
2.4 - Décomposition de la consultation4
2.5 - Nomenclature5
3 - Conditions de la consultation6
3.1 - Délai de validité des offres6
3.2 - Forme juridique du groupement6
3.3 - Variantes6
3.4 - Développement durable6
4 - Les intervenants6
4.1 - Maîtrise d'œuvre6
4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier6
4.3 - Contrôle technique6
4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs6
5 - Conditions relatives au contrat7
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution7
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement7
6 - Contenu du dossier de consultation7
7 - Présentation des candidatures et des offres7
7.1 - Documents à produire8
7.2 - Visites sur site9
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis9
8.1 - Transmission électronique9
8.2 - Transmission sous support papier10
9 - Examen des candidatures et des offres10
9.1 - Sélection des candidatures10
9.2 - Attribution des marchés10
9.3 - Suite à donner à la consultation12
10 - Renseignements complémentaires12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact12
10.2 - Procédures de recours12

1 - Présentation de l'acheteur

POSTE HABITAT est un opérateur engagé du logement social qui gère environ 18 000 logements en France et dont l'actionnaire de référence est La Poste.

Composition du groupe Poste Habitat :

- TOIT ET JOIE (SA d'Hlm) – Maison Mère
- POSTE HABITAT PROVENCE (Coopérative Hlm)
- POSTE HABITAT RHONE ALPES (Coopérative Hlm)
- POSTE HABITAT NORMANDIE (SA d'Hlm)

Attentives aux évolutions de leur époque, les sociétés du Groupe Poste Habitat entreprennent des projets d'habitats innovants qui répondent à des besoins aussi pluriels que spécifiques : bâtiment permettant de réduire la consommation des énergies, résidence avec des espaces collectifs partagés, habitats pour des jeunes professionnels en devenir, habitat mutualisé pour personnes âgées
Poste Habitat porte une attention particulière à la qualité du service qu'il apporte à ses résidents.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Marché travaux pour la réhabilitation de 123 logements à Vigneux Sur Seine

Le marché travaux porte sur la réhabilitation légère de 123 logements au 6-8-10 rue du 14 Juillet à Vigneux Sur Seine .
Il est précisé que le Maître d'ouvrage entend bénéficier des CEE : l'entreprise, ses BET et sous-traitants devront être qualifiés RGE et fourniront les fiches BAR nécessaires à l'obtention des CEE.

L'attribution des lots n'est pas garantie. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer sans suite la procédure pour un ou plusieurs lots, notamment lorsque les offres remises conduisent à un dépassement de l'enveloppe budgétaire disponible ou lorsque les conditions économiques de l'opération ne permettent pas leur réalisation.

Lieu(x) d'exécution :
6-8-10 rue du 14 Juillet
91270 Vigneux-sur-seine

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Traitement de façade
02	Menuiseries extérieures

Lot(s)	Désignation
03	Plomberie revêtement de finition
04	Courants fort et faible
05	Ventilation
06	Aménagement extérieur

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45223000-6	Travaux de construction d'ouvrages			
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments			
45321000-3	Travaux d'isolation thermique	IA27-7		
45331210-1	Travaux d'installation de ventilation			
09310000-5	Électricité			
45421000-4	Travaux de menuiserie			
45320000-6	Travaux d'isolation			
45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation			
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager			

Lot(s)	Code principal	Description
01	45320000-6	Travaux d'isolation
01	09310000-5	Électricité
02	45421000-4	Travaux de menuiserie
03	45261210-9	Travaux de couverture
04	09310000-5	Électricité
05	09310000-5	Électricité
06	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Les intervenants

4.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par la société AIP situé au 24 rue de la Dhuis 93100 Montreuil.

4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

4.3 - Contrôle technique

La mission de contrôleur technique est assurée par l'entreprise Contrôle G sis 6 rue Duret 75116 Paris

4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination sécurité et protection de la santé est assurée par qualiconsult sécurité sis 24 rue des petites Ecuries 75010 Paris

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Cahier des clauses administrative particulière
- Cahier des clauses techniques particulières
- Pièces graphiques MOE
- Rapport initial du contrôle technique
- Plan général de coordination / Dossier intervention ultérieur sur ouvrage
- Diagnostics amiante et plomb
- Chartes
- Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Un mémoire technique à l'appui de la valeur technique	Non

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
L'attestation de visite	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
les visites seront à organiser avec le gardien du site :
Monsieur Fofana : Mohamed.FOFANA@toitetjoie.com - 06.85.70.68.98

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://toitetjoie.e-marchespublics.com.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

82 RUE BLOMET
75731 PARIS CEDEX 15

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En

revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 03, 04, 05, 06

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Méthodologie pour l'exécution du chantier (phase préparatoire avant travaux - phase exécution des travaux - phase réception des travaux - phase après travaux & sav) Fourniture de toutes les fiches techniques en accord avec le cahier des charges. Gestion des déchets et filières de valorisation. Sécurité : mise en oeuvre des dispositifs liés à la sécurité envers les occupants, personnel, riverains	*15.0*
2.2-Equipe dédiée à l'opération (nombre, nom, métier, qualification, cv) de l'entreprise principale et des éventuels sous-traitant, expérience des travaux en site occupé	*10.0*
2.3-communication auprès des équipes Toit et joie et locataire	*5.0*
2.4-Planning détaillé d'exécution - phasage des travaux	*5.0*
2.5-Gestion environnementale du chantier et valorisation des déchets: assurer le tri et la traçabilité des déchets favoriser la valorisation et le recyclage des déchets de chantier réduire l'impact environnemental des interventions limiter les nuisances (bruit, poussières, déplacements)	*5.0*

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
2-Prix des prestations	40.0
2.1-Méthodologie pour l'exécution du chantier (phase préparatoire avant travaux - phase exécution des travaux - phase réception des travaux - phase après travaux & sav) Fourniture de toutes les fiches techniques en accord avec le cahier des charges. Gestion des déchets et filières de valorisation. Sécurité : mise en oeuvre des dispositifs liés à la sécurité envers les occupants, personnel, riverains	*15.0*
2.2-Equipe dédiée à l'opération (nombre, nom, métier, qualification, cv) de l'entreprise principale et des éventuels sous-traitant, expérience des travaux en site occupé	*10.0*
2.3-communication auprès des équipes Toit et joie et locataire	*5.0*
2.4-Planning détaillé d'exécution - phasage des travaux	*5.0*
2.5-Gestion environnementale du chantier et valorisation des déchets: assurer le tri et la traçabilité des déchets favoriser la valorisation et le recyclage des déchets de chantier réduire l'impact environnemental des interventions limiter les nuisances (bruit, poussières, déplacements)	*5.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

3 candidats par lot

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://awsolutions.fr/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Judiciaire de Paris
29/45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS CEDEX 01

Tél : 01 44 32 51 51
Adresse internet(U.R.L) : http://www.justice.gouv.fr/